



→ *Note d'information à l'attention des parents d'élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire de Biesheim*

Réforme des rythmes scolaires et TAP

La réforme des rythmes scolaire et les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) seront mis en œuvre dans les écoles maternelle et élémentaire de Biesheim à la rentrée 2014 le 2 septembre.

Principe national

La réforme des rythmes scolaires instaure une nouvelle organisation de la journée scolaire des enfants.

Ainsi, la semaine scolaire comportera pour tous les élèves des écoles maternelle et élémentaire 24 heures d'enseignement, réparties sur 4,5 jours. En prolongement du service public de l'éducation, des activités périscolaires (TAP) pourront être proposées.

Ces TAP sont des temps en lien avec les arts, le sport, l'environnement, la citoyenneté, la culture générale et qui ont pour but de favoriser la découverte et l'expérimentation.

Objectif des TAP

Proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

- ▶ meilleur articulation du temps scolaire et du temps péri-éducatif
- ▶ cadre éducatif mobilisant toutes les ressources du territoire : parents, enseignants, commune, associations, ...

Au travers des TAP :

- ▶ favoriser l'accès aux loisirs pour tous
- ▶ développer la curiosité, la découverte de nouvelles pratiques
- ▶ contribuer à la connaissance du tissu associatif local

Les TAP sont des temps facultatifs, l'enfant n'étant pas obligé de participer à un TAP. Cependant, l'esprit de la réforme est de permettre à un maximum d'enfants de découvrir des activités et notamment à ceux qui n'en pratiquent pas.

Les TAP sont des temps à vocation ludique et reposent sur la découverte et l'initiation à des activités, non sur l'apprentissage poussé d'une discipline, celle-ci relevant d'une pratique extra-scolaire.

Le planning de votre enfant

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08:00	Enseignement (3h30)	Enseignement (3h30)	Enseignement (3h00)	Enseignement (3h30)	Enseignement (3h30)
11:30					
13:15	Pause méridienne (1h45)	Pause méridienne (1h45)	APC (*) de 11:00 à 12:00 ou TAP PERISCOLAIRE de 11:00 à 14:00	Pause méridienne (1h45)	Pause méridienne (1h45)
15:00	Enseignement (1h45)	Enseignement (1h45)	PERISCOLAIRE de 14:00 à 18:00	Enseignement (1h45)	Enseignement (1h45)
16:00	TAP (1h00)	TAP (1h00)		TAP (1h00)	TAP PERISCOLAIRE (1h00)
18:30	PERISCOLAIRE	PERISCOLAIRE		PERISCOLAIRE	PERISCOLAIRE

(*) **Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)** : elles correspondent à du soutien scolaire et sont organisées par les enseignants dans le cadre scolaire.

Organisation des TAP

La gestion des TAP est assurée par la structure municipale périscolaire « Les petits princes » qui coordonne les activités et gère les inscriptions.

Différentes activités sont proposées par des intervenants et associations par cycle (de vacances à vacances).

Le 1^{er} cycle aura lieu du 2 septembre au 17 octobre 2014.

Les TAP des vendredis et des mercredis seront uniquement assurés par la structure périscolaire.

L'inscription à une activité vaut engagement pour la durée de l'heure et du cycle.

TAP à l'école maternelle

Pour préserver l'équilibre des tout-petits, il n'est pas prévu d'activités spécifiques.

Le lundi, mardi et jeudi, la surveillance des enfants est assurée par les aides maternelles (ATSEM) à l'école maternelle :

- sieste (ou temps calme) pour les enfants en petite section. Au réveil (échelonné), participation aux activités avec les plus grands
- pour les enfants en moyenne ou grande section : jeux à l'extérieur ou activités de bricolage et jeux en salle, en fonction des conditions météorologiques.

Les enfants qui ne sont pas inscrits aux TAP seront réveillés pour être remis à leurs parents.

Le vendredi, tous les enfants inscrits sont pris en charge par le périscolaire à 15 h (pas de sieste prolongée pour les petits).

TAP à l'école élémentaire

Les activités sont proposées par les associations, les enseignants, les structures municipales (musées, médiathèque) et d'autres intervenants ... des personnes de confiance et qualifiées !

Vous trouverez, ci-joint, le planning des activités proposées pour le 1^{er} cycle.

Horaires et planning des TAP

⇒ **Les TAP ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15 h00 à 16 h00 ; le mercredi de 11 h00 à 14 h00.**

⇒ **Le départ et le retour de toutes les activités TAP ont lieu au périscolaire**

Les lundis, mardis et jeudis, les enfants participant aux TAP sont rassemblés à l'accueil périscolaire à 15 h00 et sont dispatchés et pris en charge par les intervenants selon une liste nominative.

Les vendredis, les TAP sont organisés dans la structure périscolaire de 15 h00 à 16 h00.

A la fin des TAP à 16 h00, les enfants sont regroupés à nouveau à l'accueil périscolaire :

- ⇒ soit les parents viennent chercher l'enfant
- ⇒ soit l'enfant est inscrit à l'accueil périscolaire du soir (jusqu'à 18 h30) : il est alors pris en charge par les animatrices du périscolaire.

Les mercredis, les TAP organisés par la structure périscolaire, comprennent l'activité le repas et la garde jusqu'à 14 h00.

Les enfants inscrits aux TAP restent donc obligatoirement pour le temps du repas, soit de 11 h00 à 14 h00.

A 14 h00 :

- ⇒ soit les parents viennent chercher l'enfant
- ⇒ soit l'enfant est inscrit à l'accueil de loisirs l'après-midi (de 14 h00 à 18 h00).

Tarifs des TAP et de l'accueil périscolaire

Ces tarifs ont été approuvés par le conseil municipal de Biesheim le 29 juillet 2014. Vous trouverez, en annexe, la grille tarifaire.

Ces tarifs tiennent compte des revenus des parents selon le barème de la CAF.

Tarifs TAP

Le tarif d'une heure de TAP a été aligné au tarif horaire de garde du périscolaire. L'inscription est valable pour un cycle que l'enfant soit présent ou non. Les absences de l'enfant, pour quelque motif que ce soit (maladies ou autres), ne sont pas prises en compte et n'ouvrent droit à aucune déduction.

Tarifs TAP et périscolaire

Pour les enfants participant aux TAP et au périscolaire :

- un tarif incitatif a été établi pour ne pas augmenter la charge des familles
- un forfait de garde est appliqué de 16 h à 18 h30 (suppression du décompte et de la tarification à la demi-heure), apportant plus de souplesse aux parents.

Les absences de l'enfant pour maladie seront déduites sur présentation d'un certificat médical.

Les absences pour un autre motif ne sont pas prises en compte et n'ouvrent droit à aucune déduction.

Tarifs périscolaire

Restauration

Le tarif comprenant la pause méridienne de 11 h30 à 13 h15 est maintenu.

Les mercredis après-midi

En fonction du choix retenu :

- enfant présent de 11 h00 à 14 h00 comprenant les activités TAP, le repas et la garde jusqu'à 14 h00
- enfant présent de 11 h00 à 18 h00 comprenant les activités TAP, le repas et l'accueil de loisirs jusqu'à 18 h00 (départ possible de l'enfant à partir de 17 h00)
- enfant présent l'après-midi (non présent à la pause méridienne) pour l'accueil de loisirs, de 14 h00 à 18 h00 (départ possible de l'enfant à partir de 17 h00).

Inscriptions aux TAP

Vous trouverez en annexe le formulaire d'inscription aux TAP et périscolaire.

Les formulaires sont à déposer à la structure « Les petits princes ».

Contact

Structure municipale « Les petits princes »

Mme HUBER Audrey, responsable
Place de l'école 68600 BIESHEIM
03 89 72 75 05 ou 06 66 51 45 18
petitsprinces@biesheim.fr